

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le dix-neuvième (19<sup>e</sup>) jour du mois de décembre 2011, à dix-huit heures (19h00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents messieurs les membres du conseil :  
Vincent Dufour, Antonin Tremblay, Claude Poulin, Marc-André Jean et Gilles Harvey, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Monsieur le conseiller Steeve Lizotte étant absent.

Sont aussi présents, madame Sylvie Foster, directrice générale / secrétaire-trésorière et monsieur Gérard Bouchard, directeur général adjoint / greffier.

Tous formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente séance extraordinaire ont été affichés aux endroits fixés par le Conseil et livrés à tous les membres du conseil de la manière et dans le délai établi par la Loi.

Le sujet suivant est à l'ordre du jour, soit :

1. Présentation et adoption des prévisions budgétaires pour l'année fiscale 2012.

**Rés # 11-12-30      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la directrice générale, madame Sylvie Foster, sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

**Rés # 11-12-31      ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2012**

ATTENDU les dispositions contenues aux articles 953.1 et suivants du Code municipal de la Province de Québec;

ATTENDU que ce Conseil prévoit des dépenses équivalentes aux recettes pour l'année 2012, le tout réparti comme suit :

**REVENUS :**

Taxes	1 499 913 \$
Paiements tenant lieu de taxes	68 783 \$
Autres recettes de sources locales	251 189 \$
Transferts	492 407 \$
Affectations	200 000 \$
Total...	<b>2 512 292 \$</b>

## DÉPENSES :

Administration générale	408 455 \$
Sécurité publique	148 444 \$
Transport	339 889 \$
Hygiène du milieu	513 195 \$
Santé et bien-être	4 781 \$
Aménagement du territoire, urbanisme et développement	134 311 \$
Loisirs et Culture	365 937 \$
Frais de financement	129 065 \$
Remboursement en capital (fonds de roulement, eau potable et usées)	380 715 \$
Affectations ( immobilisations )	87 500 \$
Total...	<b>2 512 292 \$</b>

## LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2012:

La **TAXE FONCIÈRE** (incluant les frais reliés aux services de la Sûreté du Québec) ne subira aucune augmentation et demeurera à **0,99 \$** du cent dollars d'évaluation.

La **TAXE LOCATIVE** ne subira aucune augmentation et demeurera à **3,35 \$** du cent dollars d'évaluation locative.

La **TAXE SPÉCIALE dite " d'aqueduc "** pour les contribuables desservis par le réseau d'aqueduc du secteur de Baie-des-Rochers, relativement à des travaux sur ledit réseau ne sera plus imposée.

Une **TAXE DE SECTEUR dite "d'entretien de chemin d'hiver"**, au montant fixe de **120,50 \$** sera imposée aux propriétaires bénéficiant de l'ouverture du chemin du lac Port-aux-Quilles, pendant la période hivernale.

Pour ce qui est des taxes de services, la politique d'autofinancement est maintenue.

La **TAXE D'AQUEDUC** pour les secteurs village et Baie-des-Rochers :

	Secteur villageois	Baie-des-Rochers	Ensemble des secteurs desservis
- Par logement	370,00 \$	165,00 \$	
- Par commerce	461,50 \$	285,00 \$	
- Pour les terrains vacants desservis			entre 160,00 \$ et 528,00 \$
- Pour les piscines			
- 1 000 à 10 000 g.			40,00 \$
- plus de 10 000 g.			60,00 \$
- Pour les patinoires			50,00 \$

La **TAXE D'ÉGOUT** (assainissement), seulement pour le secteur villageois :

- Par logement	250,50 \$
- Par commerce	344,50 \$
- Pour les terrains vacants desservis	entre 116,50 \$ et 344,00 \$

La **TAXE D'ORDURE**, pour l'ensemble des secteurs desservis :

- Par logement 250,00 \$
- Par résidence secondaire (chalet non desservi) 211,00 \$
- Par commerce, de base 375,50 \$

La **TAXE DE COLLECTE SÉLECTIVE**, pour l'ensemble des secteurs desservis :

- Par logement 46,50 \$
- Par résidence secondaire (chalet non desservi) 30,00 \$
- Par commerce (tarif de base) entre 75,00 \$  
et 400,00 \$

POUR CES

MOTIFS, sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon adopte, par la présente, le budget 2012, avec des revenus et des dépenses de **2 512 292,00 \$**.

Une copie du résumé ci-haut sera distribuée gratuitement à chaque adresse civique de la Municipalité.

La période de question réservée au public débute à 19 h 15 et prend fin immédiatement (aucune question).

**Rés # 11-12-32 FERMETURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 16.

*Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Sylvain Tremblay  
Maire

---

Sylvie Foster  
Directrice générale/ Secrétaire trésorière

